

LICENCE PROFESSIONNELLE DROIT ÉCONOMIE GESTION
Mention management et gestion des organisations



PARCOURS CADRE MANAGER DES ÉTABLISSEMENTS THERMAUX



le **cnam**
Auvergne – Rhône-Alpes

 **CAMPUS
DES MÉTIERS
ET DES
QUALIFICATIONS**
Thermalisme, bien-être
et pleine santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Un parcours d'études supérieures pour le développement des activités thermales et l'accompagnement des curistes.



Prendre en charge des publics présentant des pathologies et des psychopathologies, des déficiences, des besoins spécifiques liés à l'âge ou à la dépendance demande la maîtrise de compétences approfondies propres aux établissements thermaux.

Le développement des activités thermales mais également des activités d'accompagnement des curistes tout en assurant la qualité du service rendu relève de la maîtrise de savoir-faire liés aux techniques de gestion, de marketing mais aussi et surtout des capacités liées à la démarche de projet en matière de prévention et d'éducation à la santé mise en œuvre au profit des usagers des stations, afin de leur permettre de mettre à profit les soins de la cure pendant mais également après la fin de celle-ci.

Cette licence professionnelle vous permettra d'approfondir ou d'acquérir des compétences propres à la gestion de stations thermales, à la prise en charge de la santé, au sens où elle est définie par l'O.M.S – un état de complet bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Elle vous permettra d'accompagner le curiste dans son projet de santé au-delà de la cure.

PUBLICS CONCERNÉS

Les personnes possédant un diplôme de niveau II ou équivalent (BTS, DUT, L2 ou autres diplômes homologués de niveau II ou reconnus équivalents dans un domaine compatible avec celui du diplôme visé), en particulier les BTS et DUT en lien avec la gestion des PME, les métiers du médico-social.

Les personnes justifiant d'un niveau de formation bac+2 reconnu par la validation d'études supérieures en rapport avec le diplôme visé.



OBJECTIFS

Une fois la formation terminée, vous serez en capacité de :

- 1 Participer à la définition du projet d'établissement
- 2 Contribuer au management des ressources humaines de l'établissement
- 3 Contribuer au pilotage et à la mise en œuvre de la démarche qualité et de gestion de risques (hygiène et sécurité)
- 4 Contribuer au pilotage comptable et financier de l'établissement
- 5 Participer à la définition et au pilotage de la politique d'éducation à la santé de l'établissement
- 6 Contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique marketing de l'établissement



PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le parcours de formation vous permettra de développer et/ou consolider vos compétences de manager pour vous donner la possibilité d'assurer un rôle d'appui des responsables de stations thermales, chargé de la politique de marketing et de prise en charge des curistes.



LES ENSEIGNEMENTS

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

Environnement législatif, économique et politique des établissements thermaux

Approche communication et management des équipes

Approche juridique et sociale des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Fonction et process qualité, hygiène et sécurité dans les établissements thermaux

Approche comptabilité et contrôle de gestion dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Fonction et process en prévention santé et action éducative en santé

Techniques de communication externe

Marketing appliqué aux établissements thermaux

Anglais professionnel

Projet tutoré

Stage ou expérience

VALIDATION DE LA FORMATION

La validation s'effectue à partir des éléments suivants, lesquels permettront la délivrance du diplôme :

- Validation de l'ensemble des unités d'enseignements et du mémoire avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10
- Validation des connaissances et des compétences linguistiques en lien avec l'usage professionnel d'une langue étrangère
- Soutenance du projet tuteuré (UASA0F) avec une note de 10/20 minimum.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

- 1 | Dossier à télécharger sur le site de l'établissement et à retourner au Lycée.
- 2 | Étude du dossier une fois reçu.
- 3 | Convocation à un entretien de sélection avec les responsables de la formation.
- 4 | Une lettre annonçant l'acceptation ou non de la candidature sera adressée.
- 5 | L'admission définitive est subordonnée à l'obtention d'un contrat de professionnalisation avant l'entrée en formation.

INFORMATIONS

Sylvie CHABERT

Lycée Sainte-Thècle

Lycée des métiers de la santé et du social

04 73 37 32 09

schabert@sainte-thecle.com

Jean-François LACHAUME

CNAM - **04 78 58 82 82**

jean-francois.lachaume@lecnam.net

LIEU DE FORMATION

Lycée Sainte-Thècle

7 rue Amélie Murat

63400 Chamalières

ORGANISATION DE LA FORMATION

600 heures réparties sur 12 mois

Contrat de professionnalisation

